

31 janvier 1964

*Je  
Wa  
Fa  
Ho*

## N O T E

concernant la main-d'oeuvre algérienne

A.A.

Après avoir annoncé téléphoniquement sa visite, M. Bentami, ambassadeur d'Algérie, se présente dans nos bureaux pour obtenir quelques renseignements.

Il cherche à se documenter sur la politique des autorités suisses en matière d'immigration de main-d'oeuvre étrangère. Je remarque immédiatement que cette demande d'information dissimule l'intention de nous proposer le recrutement de travailleurs algériens. Je lui expose donc notre politique en insistant sur le problème de la surpopulation étrangère et de la surexpansion économique, ainsi que sur les mesures restreignant l'engagement de main-d'oeuvre étrangère, déjà prises ou à prendre dans un avenir rapproché pour remédier aux excès dans ce domaine.

Je lui laisse entendre que dans les conditions actuelles, les autorités fédérales doivent faire preuve de beaucoup de prudence et que, dès lors, elles n'envisagent pas l'ouverture de nouveaux marchés pour le recrutement de main-d'oeuvre.

M. Bentami m'expose que le Gouvernement algérien désire trouver des débouchés pour ses chômeurs, de plus en plus nombreux. Il serait en mesure de nous fournir des ouvriers agricoles et des ouvriers du bâtiment, notamment des maçons. Le recrutement pourrait se faire par l'entremise des associations professionnelles suisses, collaborant avec les organismes algériens. Le Gouvernement algérien garantirait que cette main-d'oeuvre serait rapatriée en Algérie au terme de la saison. M. Bentami a jugé utile de nous fournir ces indications parce qu'il est lui-même saisi de demandes d'employeurs suisses cherchant à engager des travailleurs algériens. Ainsi, la Société des entrepreneurs du canton de Genève s'est adressée à l'Ambassade à cet effet. Il est d'ailleurs possible que le Gouvernement algérien fasse prochainement une démarche auprès du Conseil fédéral en vue de la conclusion d'un accord sur l'immigration de main-d'oeuvre algérienne.

A la suite des explications que je lui fournis, M. Bentami semble se rendre compte que l'évolution actuelle de la situation en Suisse n'est pas favorable à un recrutement de main-d'oeuvre en Algérie ou dans d'autres pays extraeuropéens et que, dès lors, des démarches officielles dans ce sens n'auraient guère de chances d'aboutir. Nous constatons d'un commun accord qu'il serait prématuré de vouloir résoudre un tel problème avant de connaître le régime que le Conseil fédéral édictera pour l'admission de la main-d'oeuvre étrangère, notamment en provenance de pays éloignés.

CJ/kn

*M. Bentami*

Dodis

